

CONCOURS SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF DE LA POLICE NATIONALE

Posté par: formations-concours

Publiée le : 18/9/2008 10:26:38

Fonctions : Les secrétaires administratifs de la Police Nationale assurent des tâches administratives. A ce titre, ils sont chargés notamment d'appliquer les textes de portée générale aux cas particuliers qui leurs sont soumis. Ils peuvent exercer des tâches de rédaction, de comptabilité, de contrôle et d'analyse.

Le concours est déconcentré, c'est à dire organisé au niveau des secrétariats généraux pour l'administration de la police (SGAP) ou des services administratifs et techniques de police (SATP), dont les coordonnées figurent au dos de ce document. Le passage des épreuves et les affectations initiales se effectuent dans le ressort de chaque service organisateur. Le candidat peut, en fonction du calendrier et des ouvertures de postes, s'inscrire sur plusieurs SGAP ou SATP.

Les secrétaires administratifs de classe exceptionnelle peuvent être chargés de la coordination de plusieurs sections administratives et financières ou de la responsabilité d'un bureau.

conditions de recrutement

CONCOURS EXTERNE Il est ouvert aux femmes et aux hommes :

de nationalité française ; titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme homologué au niveau IV, en application des dispositions du décret n° 92-23 du 8 janvier 1992 relatif à l'homologation des titres et diplômes de l'enseignement technologique. Les candidats ne disposant pas de l'un des diplômes requis mais pouvant justifier d'une formation équivalente peuvent déposer une demande spéciale de dérogation. Une commission statuera sur leur capacité à concourir. Les diplômes de niveau au moins équivalent, délivrés dans un autre Etat membre de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord de l'Espace économique européen, peuvent être assimilés, par une commission spécifique, aux diplômes ou titres nationaux mentionnés ci-dessus.

Nota : les mères et pères d'au moins trois enfants qui n'ont pas levés effectivement ainsi que les sportifs de haut niveau peuvent faire acte de candidature sans condition de diplôme. se trouvant en position régulière au regard de la législation sur le service national ; agréés par le Président territorialement compétent.

CONCOURS INTERNE Il est ouvert aux fonctionnaires et agents publics de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle est organisé le concours.

les épreuves du concours Les concours pour l'accès à l'emploi de secrétaire administratif comportent des épreuves d'évaluation d'admissibilité et des épreuves orales d'admission.

Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20. Elle est multipliée par le coefficient fixe pour chaque épreuve.

Peuvent seuls ãtre admis ã se prÃ©senter aux ãpreuves orales d'admission les candidats ayant obtenu, pour chacune des ãpreuves ãcrites, une note au moins ãgale ã 5 sur 20 et, pour l'ensemble des ãpreuves ãcrites, un total de points fixÃ© par le jury, qui ne pourra ãtre infÃ©rieur ã 50 aprÃ¨s application des coefficients.

a. concours externe

Epreuves d'admissibilitÃ©

RÃ©action d'une note de synthÃ©se ã partir de documents pouvant comporter des Ã©lÃ©ments chiffrÃ©s (donnÃ©es statistiques, comptables, financiÃ¨res, commerciales et administratives simplifiÃ©es) (durÃ©e 3 h, coefficient 3). Dissertation sur un sujet d'ordre gÃ©nÃ©ral relatif aux problÃmes Ã©conomiques, sociaux et culturels du monde contemporain (durÃ©e 3 h, coefficient 2).Â

Epreuves d'admission Conversation avec le jury ã partir d'un texte ou d'une citation de portÃ©e gÃ©nÃ©rale permettant d'apprÃ©cier les qualitÃ©s de rÃ©flexion et les connaissances du candidat (prÃ©paration 20 mn, durÃ©e 20 mn, coefficient 3)

Interrogation (prÃ©paration 15 mn, durÃ©e 15 mn, coefficient 2) sur une des matiÃ¨res du groupe d'Ãpreuves choisi lors de l'inscription, tirÃ©e au sort par le candidat, et portant sur des notions relatives :Â

Groupe A :

- Soit ã l'organisation administrative de la France ;
- Soit ã l'organisation constitutionnelle de la France et aux institutions communautaires ; Â

Groupe B :

- Soit aux problÃmes Ã©conomiques ; - Soit aux finances publiques ; Â Groupe C :
- Soit ã l'histoire contemporaine ; - Soit ã la gÃ©ographie Ã©conomique et humaine de la France et aux principales donnÃ©es Ã©conomiques relatives aux pays de l'Union europÃ©enne .

Â b. concours interne

Epreuves d'admissibilitÃ© RÃ©action d'une note administrative, ã partir d'un dossier ã caractÃre technique pouvant comporter des Ã©lÃ©ments chiffrÃ©s (donnÃ©es statistiques, comptables, financiÃ¨res, commerciales et administratives simplifiÃ©es) et permettant de valÃ©rifier les qualitÃ©s d'analyse et de synthÃ©se du candidat (durÃ©e 3 h, coefficient 3). RÃ©ponde ã des questions (cinq ã dix) sur un ou plusieurs textes administratifs de portÃ©e gÃ©nÃ©rale ou ã caractÃre technique.

Cette Ãpreuve doit permettre de valÃ©rifier l'aptitude du candidat ã comprendre le texte et ã en expliciter le contenu, en faisant appel ã ses connaissances administratives et ã des connaissances Ã©lÃ©mentaires sur le droit constitutionnel et administratif de la France, les institutions communautaires et les finances publiques (durÃ©e 3 h, coefficient 2).Â

Epreuve d'admission Conversation avec le jury ã partir d'un texte ou d'une citation de portÃ©e gÃ©nÃ©rale, suivie de questions permettant de valÃ©rifier la connaissance de l'environnement professionnel du candidat (prÃ©paration 20 mn, durÃ©e 20 mn, coefficient 4).

Â promotion interne

Le corps comprend trois grades :

Â Â Â * secrÃ©taire administratif de classe normale

Ã Ä Â * secrÃ©taire administratif de classe supÃ©rieure

Ã Ä Â * secrÃ©taire administratif de classe exceptionnelle

Les secrÃ©taires administratifs peuvent participer aux concours internes de lieutenant de police, d'attachÃ© de police et de commissaire de police, sous rÃ©serve de remplir les conditions spÃ©cifiques d'accÃ¨s Ã ces concours.Ã Ä Â